

**Dahir portant publication de l'Accord fait à  
Rabat le 22 février 2013 entre le gouvernement  
du Royaume du Maroc et le gouvernement des  
Etats-Unis d'Amérique sur le régime des écoles  
américaines au Maroc**

**Dahir n° 1-14-165 du 21 rejev 1441 (16 mars 2020)  
portant publication de l'Accord fait à Rabat le 22 février  
2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le  
gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le régime  
des écoles américaines au Maroc<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu l'Accord fait à Rabat le 22 février 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le régime des écoles américaines au Maroc;

Vu la loi n° 75-13 portant approbation de l'Accord précité et promulguée par le dahir n° 1-14-134 du 3 chaoual 1435 (31 juillet 2014);

Considérant les notifications réciproques de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord précité,

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:**

Sera publié au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, l'Accord fait à Rabat le 22 février 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le régime des écoles américaines au Maroc.

Fait à Casablanca, le 21 rejev 1441 (16 mars 2020).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

**SAAD DINE EL OTMANI.**

Voir dans ce numéro le texte de la Convention en langue arabe.

---

1 BULLETIN OFFICIEL N° 3 du 7-4-2020 page 3